



CH-8320 Fehraltorf, ESTI

Courrier A

EM Electrocontrol AG
Monsieur Jean-Noël Gagnaison
Moosstrasse 8a
3322 Urtenen-Schönbühl

Kontrolle	EM ELECTROCONTROL AG	Beleg Nr.
Eingang	22. Mai 2020	
Bezahlt	Konto	Gebucht

Votre référence: Cours CVCS 15.4 de 19.03.2020
Notre référence: Amo/Kja
Fehraltorf, 18. Mai 2020

Exécution de travaux de maintenance et de réparation sur des éléments essentiels du fonctionnement d'installations des domaines sanitaire, du chauffage, de la réfrigération, de la ventilation et de la climatisation selon art. 15 al. 4 OIBT

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande afin de faire agréer votre projet de cours de formation pour le personnel de maintenance et de réparation portant sur la sécurité électrique au sens de l'art. 15 al. 4 OIBT¹.

Après examen de votre dossier, nous pouvons répondre de manière positive à votre requête. En effet, votre dossier est complet, correspond aux exigences de la directive 330 et se fonde effectivement sur le contenu de l'annexe du Règlement concernant l'examen portant sur le raccordement de matériels électriques à basse tension (art. 15) du 28 juin 2018². Par conséquent, votre formation est conforme à l'OIBT en ce qui concerne l'exécution, sans autorisation de raccordement selon l'art. 15, de travaux de maintenance et de réparation sur des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de sanitaire (art. 15 al. 4 OIBT).

¹ Ordonnance sur les installations électriques à basse tension du 7 novembre 2001 (OIBT; RS 734.27).

² Disponible sur le site de l'ESTI à l'adresse suivante : <https://www.esti.admin.ch/inhalte/pdf/NIV_I/Italienisch/Ge-suche_NIV/i_15niv_regl_2018-06.pdf>.